

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**1<sup>ère</sup> REUNION DE 2005**

**Séance du 11 février 2005**

CG 05/1<sup>ère</sup>/VI-6

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DES TELECOMMUNICATIONS  
LANCEMENT DE LA PREMIERE TRANCHE  
DU HAUT DEBIT**

—  
Lors de la Décision Modificative n°2 du 26 novembre 2004, je vous ai présenté le plan d'action du Conseil Général relatif aux infrastructures de télécommunication à haut débit.

Initié depuis maintenant trois ans par l'A.D.E. 82, ce dossier a fait l'objet de plusieurs études réalisées par la SAEM E-TERA. Il s'agit d'un projet prioritaire dont l'objectif est de satisfaire aux besoins des populations et des entreprises du Tarn-et-Garonne.

Je vous rappelle que le Conseil Général a déjà engagé un certain nombre d'actions en faveur du déploiement de ces technologies dans le département et ce, afin de garantir un aménagement équilibré du territoire départemental.

Pour les particuliers, qui ne bénéficient pas encore de l'ADSL, la convention que j'ai signée avec Thierry Bretton, Président de France Telecom, permettra à 91 % de la population de bénéficier d'une connexion internet Haut Débit en ADSL, à l'échéance fin 2006.

L'A.D.E 82 et ses partenaires travaillent actuellement à l'étude des solutions les plus adaptées pour desservir les 9% de la population restante.

L'évolution permanente des technologies permettront de répondre dans des délais raisonnables à cette problématique des "zones d'ombres" ADSL. Aussi, je souhaite adopter une démarche raisonnée afin de prendre en compte l'ensemble des évolutions technologiques .

En ce qui concerne les professionnels, le département a approuvé la mise en place d'une infrastructure de réseaux à haut débit. Elle permettra de garantir la présence en Tarn-et-Garonne, d'une offre de télécommunication adaptée et compétitive en terme de services.

Dans la continuité de cette décision et, en cohérence avec notre plan d'action à destination des entreprises, je vous propose aujourd'hui de lancer la première phase de réalisation qui consiste à construire des liaisons entre les réseaux des opérateurs et le centre des agglomérations. A l'heure actuelle, ces réseaux traversent le département le long du canal ou de l'autoroute mais ne le desservent pas.

Cette première étape constitue un préalable indispensable à la création de l'infrastructure départementale. Elle assurera la cohérence de l'intervention du Conseil Général notamment dans la perspective des boucles d'agglomérations.

Le programme d'intervention 2005-2006 prévoit de réaliser des travaux de génie civil et de poser des fourreaux entre les réseaux existants et les centraux téléphoniques des localités de CAUSSADE, CASTELSARRASIN, MOISSAC, MONTAUBAN et VALENCE D'AGEN.

Ces fourreaux seront mis à la disposition des opérateurs de télécommunication de manière transparente et non discriminatoire.

Les agglomérations qui souhaitent s'équiper de boucles locales en fibre optique devront s'engager à participer à leur financement tel que nous l'avons défini dans notre délibération du 26 Novembre 2004.

Le coût de cette première étape est évaluée par la SAEM E-TERA à 988 827 € hors taxe soit 1 182 637€ T.T.C. Cet investissement se répartit comme suit :

	<i>Montant HT</i>
Castelsarrasin	131 869,00 €
Caussade	274 040,00 €
Moissac	97 411,00 €
Montauban	323 290,00 €
Valence d'Agen	162 217,00 €
<b>Total HT</b>	<b>988 827,00 €</b>

Concernant le financement, j'ai saisi le Préfet de Région le 15 Décembre 2004 et le Conseil Régional. Le plan de financement prévisionnel inclut une participation de l'Europe et de la Région à hauteur de 60% du coût de cette 1ère année de réalisation, ce qui correspond au tableau suivant :

	<i><b>MONTANT</b></i>
Europe (30 % sollicité)	296 648,00 €
Conseil Régional (30 % sollicité)	296 648,00 €
Conseil Général (40 %)	395 531,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>988 827,00 €</b>
<b>TVA</b>	<b>193 810,00 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 182 637,00 €</b>

Compte tenu de la complexité de ce projet et de la multitude des intervenants, je vous propose que l'A.D.E 82 assure le suivi des opérations à venir. Dans ce sens, je vous précise qu'il sera nécessaire de nommer, au terme d'un appel d'offre, un maître d'oeuvre qui se chargera de conduire et réaliser l'ensemble des travaux.

A l'occasion de ce Budget Primitif, je vous demande de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 26 novembre 2004,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Autorise, dans le cadre du schéma départemental des télécommunications, le lancement opérationnel de la 1<sup>ère</sup> phase du programme de construction 2005/2006 des liaisons haut débit, à savoir les travaux de génie civil et la pose des fourreaux entre les réseaux existants des opérateurs, et les centraux téléphoniques des agglomérations de Caussade, Castelsarrasin, Moissac, Montauban et Valence d'Agen, étant rappelé que si ces dernières souhaitent s'équiper de boucles locales en fibre optique, elles devront s'engager à participer à leur financement conformément à la délibération du Conseil Général du 26 novembre 2004 ;

- Approuve le plan de financement suivant, étant précisé que l'Europe et la Région participeront à hauteur de 60 % du coût de cette 1<sup>ère</sup> année de réalisation :

Europe (30 % sollicité)	296 648,00 €
Conseil Régional (30 % sollicité)	296 648,00 €
Conseil Général (40 %)	395 531,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>988 827,00 €</b>
<b>TVA</b>	<b>193 810,00 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 182 637,00 €</b>

- Adopte une autorisation de programme de 1 182 637 €;
- Ratifie l'inscription d'un premier crédit de paiement de 691 460 € à l'article 231531 sous-fonction 68 du budget départemental ;
- Précise, compte tenu de la complexité de ce projet et de la multitude des intervenants, que l'A.D.E 82 assurera le suivi des opérations à venir et qu'il sera nécessaire de nommer, au terme d'un appel d'offres, un maître d'oeuvre qui se chargera de conduire et réaliser l'ensemble des travaux.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,